Les Centrales Villageoises C'est quoi?



Un réseau de sociétés locales qui produisent des énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.



- Développement local
- Appropriation citoyenne des enjeux énergétiques
- Participation aux objectifs des territoires en matière d'énergies renouvelables
- Prise en comte des enjeux paysagers
- Exigence de qualité technique

Les centrales villageoises en chiffres

- 64 territoires impliqués dans 7 régions
- 40 sociétés qui produisent, 455 installation PV, 10 MWc* installés
- **№** 10 GWh** de production annelle
- 34 millions d'euros déjà investis

* Mégawatt crête - ** Gigawatt heure



www.centralesvillageoises.fr

beewatt: la Centrale Villageoise

Pour participer à la transition énergétique de notre territoire, devenez producteur d'énergie renouvelable en prenant des parts dans la société Beewatt.

C'est une société au fonctionnement coopératif.

Le produit de la vente de l'électricité renouvelable permet d'assumer les charges liées à l'investissement et à l'exploitation, la location du toit.

Le solde est en partie distribué sous forme de dividendes mais aussi réinvesti dans de nouveaux projets de production ou de maîtrise de l'énergie.

Citoyens, collectivités, entreprises Comment participer ?

J'investis dans la société Beewatt.

J'achète des parts (100 € la part) dans la limite de 20% du capital social

Je participe à l'assemblée générale annuelle : j'ai une voix, quel que soi mon nombre de parts

Je peux participer si je le souhaite au Conseil de Gestion

f

Quelques réponses à vos questions

- **♣** Combien puis-je investir : à partir de 100 euros
- Nouve l'électricité produite : elle est injectée sur le réseau Enedis
- Ouelle est la durée de mon investissement : 5 ans minimum
- Quand toucherai-je les dividendes : possible à partir de 2023 selon la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires
- A quoi sert l'argent investi : à installer des panneaux photovoltaïques, à développer de nouveaux projets
- Comment sont prises les décisions : 1 actionnaire = 1 voix quelque soit le nombre de parts
- Quel est l'objectif de la société : développer un maximum de projets citoyens tout en rémunérant les actionnaires
- Sur quel territoire : Communauté de communes Bièvre Est et communes limitrophes. Pour prendre une part, il suffit d'avoir un lien familial ou affectif avec le territoire



beewatt@centralesvillageoises.fr